

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Janvier 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier jeudi.

Depuis midi, les tribunes sont pleines. Comme toujours, l'élément féminin domine. On s'écrase littéralement dans les couloirs. L'animation est extrême.

Les amis de l'Élysée prédisent la chute du cabinet, et colportent dans les couloirs ces mots de M. Wilson : « Le grand ministre va être enfin constitué samedi sans le grand homme. »

Aucun conseil n'a été tenu le matin, les ministres ayant arrêté les dernières dispositions pour le débat dans le précédent conseil.

M. Gambetta est le seul qui prendra la parole au nom du cabinet pour soutenir le projet du gouvernement, sur lequel il paraît toujours plus disposé que jamais à ne faire aucune concession.

On craignait un moment que le président du conseil ne fit ajourner la discussion, à cause d'un mal à l'œil dont il souffrait ces jours-ci.

Il n'en est rien, le mal ayant disparu.

M. Dreyfus prend le premier la parole et critique le rapport de M. Andrieux ; il dit que la question semblait devoir se présenter de deux manières : projet de révision limitée, projet de révision intégrale. Depuis, une troisième manière s'est offerte qui ne donne satisfaction ni à M. Clémenceau, auteur du projet de révision intégrale, ni au gouvernement, auteur du projet de révision partielle.

M. Dreyfus insiste sur les droits restrictifs du Congrès tels qu'ils sont établis par la Constitution de 1875.

M. Legrand parle longuement et dit qu'il veut faire entendre la voix de la conciliation et exhorte le gouvernement à faire un pas vers la commission.

La Chambre, dit-il, ne demande qu'à se

mettre d'accord avec le gouvernement qu'elle a institué le 14 novembre.

M. Lockroy déclare qu'il combatta également le projet du gouvernement et le projet de la commission.

Il est particulièrement violent contre le rapport de M. Andrieux, et excite de vifs murmures en disant que la commission a tout cédé dans un débat aussi grave, excepté le scrutin d'arrondissement, ce qui fait que tout se réduit à une question électorale.

En somme, M. Lockroy n'est monté à la tribune que pour faire le jeu de M. Gambetta.

M. Fabre succède à M. Lockroy et obtient un succès de fou rire. Il développe au milieu du bruit l'amendement qu'il a confectionné et que les journaux ont déjà fait connaître.

M. Jullien, un des trente-trois commissaires, vient protester contre la parole de M. Lockroy, qui a dit que la commission s'était laissée guider par un intérêt électoral.

M. Jullien répète que la question du scrutin de liste est inopportune, irritante et inadmissible.

Son discours est très-applaudi. La discussion générale est terminée. Le passage à la discussion de l'article unique est voté sans opposition.

D'abord, se présente l'amendement de MM. Barodet, Lockroy et Roques de Filhol, reprenant le projet de révision totale.

M. Barodet défend en quelques mots son amendement.

On passe au scrutin. La révision intégrale est repoussée par 298 voix contre 198.

M. Naquet explique en quoi consistent les divers amendements qu'il propose.

Ces amendements seront repris au fur et à mesure.

Restent les projets de la commission et du gouvernement.

M. Margaine dit que la commission attend les explications du gouvernement et qu'elle y répondra.

M. Gambetta a la parole.

M. Gambetta se fait humble d'abord pour réclamer la bienveillante attention de la Chambre, mais il ne tarde pas à s'échauffer et critique vivement ce qu'il appelle la doctrine subversive de la commission.

La Chambre, dit-il, vient de repousser le projet de révision intégrale, et, cependant, la commission semble implicitement reconnaître au Congrès le droit de bouleverser totalement la Constitution, sauf, toutefois, le point relatif au scrutin de liste.

M. Gambetta explique les déclarations qu'il a été amené à faire au sein de la commission et qui, dit-il, ont été mal interprétées.

Il explique que ce qu'il a voulu dire est ce qu'a dit, avant lui, M. Méline, qui n'est plus aujourd'hui du même avis, à savoir que : le Congrès, en dépassant les limites fixées d'avance par les deux Chambres, devient vraiment insurrectionnel.

M. Méline demande la parole. A deux reprises, M. Gambetta a été applaudi, mais ne l'est que par une petite fraction de la gauche.

M. Gambetta continue et commence à entamer la majorité en entrant dans la voie de la confession.

Il déclare injurieuse et outrageante la phrase du rapport de M. Andrieux, qui fait allusion à des ambitions personnelles.

Il proteste, avec toute son énergie, de la pureté de ses intentions.

Ce qu'il a de souffle et d'intelligence, s'écrie-t-il, appartient au pays, et sa seule ambition est de consolider la République avec le concours de ceux qui lui ont été si utiles pour l'établir.

Mais les bonnes dispositions de la Chambre en sa faveur ne tardent pas à se refroidir lorsqu'il aborde la question du scrutin de liste et en affirme de nouveau l'excellence.

Le bruit courait hier soir que le nouveau cabinet est prêt à fonctionner avec le général Chanzy comme président du conseil.

Chronique générale.

On a distribué une proposition de loi ayant pour objet de faciliter aux électeurs absents de leurs communes l'exercice de leur droit de vote. Cette proposition de loi se résume dans le projet de loi suivant :

Art. 1er. — Les électeurs régulièrement inscrits sur la liste d'une commune pourront, lorsqu'une élection aura lieu dans cette commune, prendre part au vote, même s'ils sont absents.

Art. 2. — Trois jours au plus avant le jour fixé pour l'ouverture du scrutin, ils devront déposer, entre les mains du maire de la commune où ils se trouveront, leur bulletin de vote et leur carte d'électeur. Le tout sera sous leurs yeux introduit dans une enveloppe qui sera cachetée et marquée du sceau de la mairie.

Art. 3. — Le maire, dépositaire de ce vote, devra le faire parvenir, en franchise, au maire de la commune à laquelle le bulletin est destiné.

Art. 4. — Le jour du scrutin, en présence des assesseurs, le président du bureau ouvrira l'enveloppe, constatera la régularité de l'inscription du nom porté sur la carte, le fera émarger sur la liste et introduira le bulletin dans l'urne électorale.

Art. 5. — Si un second tour de scrutin est utile, une nouvelle carte électorale sera envoyée à l'électeur absent.

Art. 6. — Ces dispositions sont applicables aux élections politiques comme aux élections départementales et municipales.

Art. 7. — Toutes les dispositions des lois antérieures, qui seraient contraires à la présente loi, sont et demeurent abrogées.

Le citoyen ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser une circulaire aux préfets relativement à la répartition des sommes inscrites au budget pour les travaux de réparation et d'entretien des églises et presbytères. Il y a, dans

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XVI

LE PREMIER SALAIRE.

(Suite.)

Le premier jour, avant d'aller à son étude, Honoré dit à Noëlie :

— Soigne-la bien, pense-la et tâche de l'habiller. Notre course d'hier a été heureuse ; j'apporte de bonnes nouvelles au patron, qui va me donner, j'espère, une gratification ; ça nous aidera.

— Sois tranquille, Honoré. En tous cas, je ne la laisserai pas nu-pieds, avec un jupon déchiré en lambeaux, sans chemise et sans bas. J'ai combiné ma petite affaire.

Au retour de l'étude, Honoré trouva sa petite femme riant aux éclats.

La Boulotte bien lavée, bien peignée, déjà vêtue d'une robe d'indienne ajustée par sa maîtresse, ne pouvait marcher qu'avec peine avec les vieux souliers qu'elle portait. Ses bas même la gênaient beaucoup, ce qui ne l'empêchait point d'en être fière.

La sauvage enfant était si gauche que, dès le premier soir, elle cassa une assiette en essayant de la laver. Le jeune ménage n'en avait que six.

— C'est ma faute, dit Noëlie ; j'aurais dû lui montrer comment on s'y prend. Elle n'a jamais lavé de vaisselle, je parie.

— Non, madame, dit Mariette déconvenue, fort émue et au moment de pleurer.

— Allons ! allons ! fit Honoré, ce n'est rien. Nous sommes riches ce soir. Maître Baillif a bien fait les choses. Je t'achèterai trois chemises neuves, Noëlie...

— Mariette en aura une seconde, fit la jeune femme.

— Un jupon pour l'hiver.

— Bon, je lui donnerai mon vieux.

— J'ai en réserve ce qu'il me faut pour une redingote, et il nous restera largement de quoi compléter toute la douzaine d'assiettes. Eh ! que dis-tu de ça ?

Sous l'influence des bons traitements de ses maîtres, Mariette avait changé du tout au tout. Son caractère farouche, son humeur revêche ne reparurent point. Son heureux naturel, qu'allérait le contact des Fatreau, reprit immédiatement le dessus. Elle se montrait obéissante et zélée. Il fallut plus de temps pour la rendre adroite, soigneuse et propre ; Noëlie en vint à bout pourtant.

— Fais comme moi, Mariette, regarde, lui disait-

elle avec douceur.

Et Mariette, à force de bonne volonté, parvint à se modeler de tous points sur sa jeune maîtresse.

Le jour où elle reçut son premier écu de cinq francs, elle en connaissait déjà tout le prix.

Dans le petit ménage qu'elle servait, on ne gaspillait pas sans compter, comme faisaient les Fatreau, gueux imprévoyants qui, au cabaret, se passaient si souvent leurs fantaisies jusqu'au dernier sou, sauf à brouter le lendemain des betteraves et des navets crus, ou à tordre le cou de quelque malheureux chat qu'on allait fricasser dans des maisons en ruines. Quelle différence !

De là ses larmes de reconnaissance et ses transports. Elle prit la main de Noëlie, et la baisa en s'écriant :

— C'est trop, ma bonne dame, c'est trop ! Vous m'avez ajusté une de vos robes, vous m'avez donné un fichu, deux paires de bas, deux chemises, un jupon bien chaud, des souliers, de tout. Vous me logez, vous me nourrissez, et encore voici que vous me payez ! Oh ! cet argent ne sera pas perdu !

— Il ne le fut point, monsieur le comte, dit la veuve du notaire avec un frémissement. Oh ! mon premier salaire fut bien dépensé, trop bien, par malheur !

A ces mots, la voix de celle qui racontait son histoire se troubla et devint moins distincte.

— Une fois recueillie par M. Honoré et par sa jeune dame, je n'avais pas seulement songé à regretter les dix francs du riche cavalier. Mais quand je tirai de ma petite bourse en toile, faite tout exprès pour elle, ma première bonne pièce d'argent gagnée par mon travail, donnée par ma chère maîtresse, oh ! monsieur, je pleurais... je pleurais... je pleurais, par trop de raisons.

Ici l'émotion la plus vive coupa la parole à l'austère veuve Vaurant.

Le comte l'admirait. Subjugué par son touchant récit, il ne s'apercevait plus de l'incorrection de son langage.

XVII

VICISSITUDES D'UN PETIT MÉNAGE.

— Que Dieu vous protège et vous bénisse, ma bonne et chère maîtresse ! avait dit Mariette qui, désormais, comprenait pleinement le sens de ces paroles.

Noëlie lui avait appris ce que c'est que la religion. Tout en travaillant, elle lui enseignait le catéchisme.

Elle l'instruisit si bien, qu'au bout d'un an la jeune servante fut en état de faire sa première communion, après avoir été baptisée pour le cas où elle ne l'aurait pas encore été, ce que tout le monde ignorait.

Noëlie, comme de raison, fut sa marraine, mais

ce nouveau petit chef-d'œuvre de M. Paul Bert, une phrase dont nous nous faisons un devoir de faire ressortir l'intérêt; la voici :

« Vous ne perdrez pas de vue non plus, monsieur le préfet, que les secours dont il s'agit constituent de véritables faveurs gouvernementales, et qu'à mérite égal ils doivent être accordés aux communes dévouées à nos institutions, de préférence à celles qui leur sont notoirement hostiles. »

Ce n'est pas pour indiquer sa fameuse neutralité en présence de toutes les opinions, que le gouvernement offre ainsi des primes à ceux dont les idées lui plaisent. Mais la question a encore un autre aspect.

Quel est le grand souci des républicains en général et du ministre des cultes en particulier? Substituer l'athéisme à la religion, faire de tous les citoyens français (et on les prend pour cela sur les bancs de l'école) des libres-penseurs, détruire en un mot le baptême religieux, le mariage religieux, l'enterrement religieux.

Dans les communes vraiment républicaines selon le cœur de M. Paul Bert, on n'aura donc plus besoin ni de presbytère ni d'église. Eh bien! c'est justement dans ces communes-là que M. Paul Bert veut qu'on entretienne avec plus de soin et qu'on répare le mieux les églises et presbytères...

Où! logique républicaine, que tu es absurde!

#### LES PRÉSENCES.

La *Revue militaire de l'étranger* vient de publier un très-intéressant article sur la question des présences en Allemagne. On nous objectera que la Prusse est un pays monarchique, mais puisque le gouvernement républicain affecte à l'égard de l'armée de si grandes sympathies, il nous sera peut-être permis d'indiquer de quelle façon nos voisins entendent et comprennent ces sympathies, comment l'armée allemande jouit d'une considération dont nous voudrions voir la nôtre entourée.

Là-bas, un ministre quelconque cède le pas à un maréchal, tandis que, chez nous, Canrobert devrait s'incliner devant M. Rouvier.

Chez nous, un colonel commandant de place est tenu de faire, le premier, visite à un sous-préfet quelconque; en Allemagne, le sous-préfet passe après les capitaines.

Là-bas, le citoyen Hérold serait mort, et ses parents ou amis l'auraient conduit à sa dernière demeure, que pas un soldat allemand n'eût été commandé pour ce service.

En France, une corvée de ce genre réclame une division.

Enfin, aucun civil, en Allemagne, pas même M. Gambetta, n'aurait droit, après sa mort, à aucun honneur militaire.

Il est vrai, nous le répétons, qu'en Allemagne l'armée jouit d'un respect profond; mais on ne la met pas à toutes les sauces.

Si les mêmes résultats ne sont pas atteints chez nous, à qui la faute?

Honoré ne fut point son parrain, car maître Baillif, le notaire, dont il était le second clerc, proposa de l'être.

M. Baillif savait toute l'histoire; elle lui plût. Il voulut s'associer à la bonne œuvre de son clerc. Mariette y gagna de solides cadeaux; sa modeste garde-robe se montait.

Elle était alors déjà, non-seulement bonne servante, mais aussi très-passable ouvrière. Elle savait savonner, repasser et coudre. Elle secondait sa maîtresse en toutes choses. De plus, elle avait d'excellentes petites manières.

Noëlie s'était appliquée à la corriger de son allure trop libre, de sa grossièreté de mendicante. Nativement disposée sans doute à profiter de ce genre de leçons et ne fréquentant aucune des servantes du voisinage, Mariette acquit assez vite une allure modeste, une tenue remarquable, et même une sorte de distinction.

Au marché, les autres bonnes l'avaient, par familiarité, surnommée *la demoiselle*.

Sous le rapport du langage, au contraire, les progrès furent nuls, car Noëlie ne lui parlait qu'en patois, selon l'usage de la province. D'ailleurs, elle n'eut jamais le temps de lui donner des leçons de lecture.

Cinq ou six mois après le baptême et la première communion de Mariette, grande joie, mais grande orise dans le jeune ménage. Un premier enfant vint

Le ministre des finances a reçu M. le baron Alphonse de Rothschild, M. de Machy, M. Joubert et M. le syndic des agents de change de Paris.

Nous sommes en mesure d'annoncer que de cette conférence il est résulté que, grâce aux mesures déjà prises, au concours de la haute banque et des établissements de crédit de Paris, et à l'appui que le gouvernement a promis, la liquidation du 31 janvier est assurée.

La Banque de France a décidé de mettre à la disposition du commerce de Lyon une somme de cent millions de francs sur avances de titres, pour faciliter la liquidation de fin de mois.

Le *Moniteur universel* a publié la dépêche suivante de Londres, 24 janvier, 8 h. soir :

« En prévision de la chute de M. Gambetta, les négociations commerciales et la rédaction de la seconde note identique relative à l'Égypte restent en suspens. Le cabinet de Londres refuse carrément de s'engager. »

Lord Granville n'avait déjà signé qu'à près une longue résistance la note collective adressée par la France et la Grande-Bretagne au khédive. Nous ne saurions être étonnés de sa réserve actuelle, dans les circonstances présentes. M. Gambetta n'est pas sûr de rester ministre, par conséquent tout est en suspens dans nos relations avec le cabinet de Londres.

La citoyenne Louise Michel, après quinze jours d'emprisonnement à Saint-Lazare, a été mise en liberté.

Deux de ses amies, les citoyennes Louise Ferré et Louise Biras, sont venues la chercher dans la matinée, et l'ont conduite, dans un fiacre, à son domicile, boulevard Ornano.

Les étudiants en médecine et en pharmacie de Marseille, voulant protester contre la destitution de M. Pietsch, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, à la suite des difficultés soulevées par la laïcisation du service de la pharmacie dans les hôpitaux, se sont réunis mardi soir devant la maison de M. Rivet, l'un des administrateurs des hospices, et ont poussé, au milieu de sifflets et de huées, de nombreux cris de : *Vive Pietsch! à bas Rivet!*

On envoie d'Aïn-Draham au *Progrès militaire* le curieux calcul suivant sur le prix de revient du biscuit qu'on fait manger aux troupes du corps expéditionnaire :

100 kilogr. de biscuit reviennent à :	
Intendance; officiers d'administration,	
soldats locaux.....	42 fr.
Encaissement et première expédition (en	
France dans les forts ou places fortes).	10 —

au monde; c'était un fils qui, comme son père, reçut le prénom d'Honoré.

A brebis tondue Dieu mesure le vent. Le premier clerc de maître Baillif ayant quitté l'étude, l'époux de Noëlie lui succéda. Ses émoluments furent doublés. On put non-seulement faire honneur à toutes les dépenses extraordinaires, mais encore allouer de petits gages fixes à Mariette qui, suivant l'exemple de ses maîtres, fut bientôt à la tête de quelques écus d'épargne.

Vint un second enfant. Celui-ci fut mis en nourrice et y mourut. Grande douleur que partagea Mariette, désormais de la famille. C'était presque du remords. Noëlie se jura bien, si elle avait un troisième enfant, de le nourrir elle-même comme elle avait nourri le premier, qui, par bonheur, se portait à merveille.

Mais aussi, comme Mariette lui faisait manger la soupe! Avec quel soin elle veillait sur lui! Rendant à ses maîtres charité pour charité, l'excellente fille se dévouait jour et nuit à leurs intérêts.

Vint le troisième enfant, autre garçon qui reçut le nom de Louis. Noëlie l'allaita, mais sa santé s'affaiblit; elle ne travaillait presque plus et perdit les deux tiers de ses pratiques.

Avec les charges croissantes, cette diminution de recettes fut très-sensible.

On fit alors un petit héritage. Une vieille tante, qui, ayant toujours blâmé le mariage de sa nièce

Du magasin à Marseille (manipulation	15 —
comprise).....	
De Marseille à Tunis.....	10 —
De Tunis à Souk-el-Arba.....	3 —
De Souk-el-Arba à Aïn-Draham (par	
chameau).....	16 —
Total.....	90 fr.

Comme on ne recueille que 50 0/0 de biscuit mangeable sur les caisses de 50 à 75 kilogr., chaque kilogramme de ce biscuit revient à l'État de 4 fr. 50 à 4.75.

#### Dépêche télégraphique.

Paris, 27 janvier, neuf h. matin.

M. GAMBETTA est battu :  
Sur la révision limitée, par **282** voix contre **227** ;  
Sur le scrutin de liste, par **305** contre **110**.  
Le cabinet est démissionnaire.

#### LOTTERIE FRANCO-ALGÉRIENNE.

Principaux lots.

Le n° 2,036,522 gagne le gros lot de 500,000 fr.

Le n° 4,667,096, celui de 50,000 fr.

Lots de 25,000 francs : n° 864,499 et 2,598,565.

Lots de 10,000 francs : n° 3,000,720, — 2,925,099, — 274,340, — 3,263,505, — 4,052,908, — 3,752,892, — 360,283, — 4,805,773, — 3,275,200, — 2,746,045.

Demain, nous donnerons la liste des numéros gagnant les lots moins importants.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier.

L'incertitude la plus grande plane sur le marché, les négociations semblent avoir abouti, mais la débâcle a atteint profondément l'Union Générale et ses nombreuses créations; il est certain que cette institution sera avant peu en pleine déconfiture. Aujourd'hui on cote 700, il y a donc 2,300 fr. de baisse depuis un mois.

Les autres valeurs sont relativement bonnes. Les rentes sont faibles.

On cote 82.45 et 82.12 sur le 3 0/0. 82.05 et 82 sur le 3 0/0 amortissable.

Le 5 0/0 s'inscrit à 113.80 et à 113. La Banque de France est à 5,025; l'encaisse a augmenté de 23,088,000 fr. d'or et de 3,512,000 francs d'argent; les bénéfices s'élèvent à 1,881,000 francs pour la semaine.

Malgré la faiblesse du marché, on remarque de nombreux achats sur les valeurs du Crédit Foncier, dont la situation prospère de plus en plus; la somme des prêts autorisés au taux nouveau de 4.90 par le conseil d'administration, dans la séance du 25 janvier, s'élève à plus de 20 millions de francs.

Les Bons de l'Assurance Financière sont demandés à 350, remboursables à 2,500 fr. Ces titres ont un revenu fixe et une participation dans les bénéfices. Une importante affaire conclue par la Société va donner une rémunération qui provoquera des cours élevés.

Sur le Crédit Lyonnais, on se tient très-ferme à 800. Cette attitude est justifiée par la bonne situation de cet établissement de crédit.

Les actions de la Société Française Financière, restant tout à fait en dehors de la spéculation, continuent à être recherchées à 1,040.

Les actions du Crédit Général Français ont donné une preuve nouvelle de solidité et de bonnente de l'Eclairage.  
Bonne transaction sur la Société Nouvelle qui demeure à des cours satisfaisants.  
La Banque Romaine reste à 695.  
Les actions de la Compagnie Maritime du Pacifique sont des titres de placement que l'épargne a intérêt à souscrire dès ce jour.  
Quelques affaires sur la Banque du Mexique.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### SIMPLE QUESTION.

On sait que l'administration de nos Hospices a renvoyé la Sœur pharmacienne qui depuis plus de vingt années tenait la pharmacie de jour et de nuit, après la visite et selon les instructions du pharmacien externe de service, l'honorable M. Gauthier.

Est-il vrai, ou plutôt n'est-il pas vrai que, depuis le renvoi de cette Sœur et de sa compagne, la pharmacie est confiée à un ancien terrassier, qui sait à peine lire, qui n'a pas, par conséquent, la première notion d'un emploi aussi important, délicat et difficile, et que cet homme a en garde et en manie, non-seulement les médicaments ordinaires, mais les poisons usités dans la confection de certains remèdes, et les vins destinés spécialement aux malades?

Il convient d'ajouter que ce pharmacien improvisé, qui vient d'échanger la pelle et la brouette pour la spatule et le mortier, est protestant, — comme M. Davaine, comme M. et Mme Boniface, comme la nouvelle infirmière de la Maternité et je ne sais quel autre employé de l'Hôpital. Mais cette qualité, — assez vague d'ailleurs, à en juger par l'étroite alliance du protestantisme et de la franc-maçonnerie, — a-t-elle donc le pouvoir de transformer *illico* un ci-devant terrassier, complètement illettré, en intendant de pharmacie et distributeur de médicaments?

Nous ne disons pas le moins du monde que ce brave homme ait jusqu'ici, et bien malgré lui, empoisonné personne, ni qu'il ait donné aux vins fins et reconstituants, aux potions cordiales, au miel et au sucre des tisanes, à l'huile, au pétrole, à la bougie et à la chandelle, etc., etc., aucune destination étrangère. Que ceci soit bien entendu et souligné. Nous ne formulons contre son absolue discrétion aucune espèce d'accusation, et nous avons pleine confiance en sa parfaite honorabilité.

Mais, à nous en tenir au seul fait de sa présence dans la pharmacie, aux lieux et places de l'excellente religieuse, connue de tout Saumur, qui, depuis tant d'années, tenait son emploi avec tant de zèle et d'exactitude, à la satisfaction de tous ceux qui l'y ont connue, le fait, — oui ou non — est-il vrai?

Le terrassier-pharmacien n'est là sans doute qu'en passant. Mais dans un service d'une telle importance, où il y va de la vie ou de la mort de tant de pauvres gens, un pareil provisoire est-il possible, admissible, se comprend-il même un seul jour?

Et quand la pharmacie sera enfin recon-

taut la vie.  
Et montrant à Mariette les quatre petites créatures dont elle allait se séparer :

— Tu étais déjà leur seconde mère, tu vas être seule maintenant, continue à bien les aimer.

Mariette fondait en larmes.

Le malheur est comparable à une tempête dont les rafales, frappant coups sur coups, accumulent les désastres.

En revenant du cimetière, Honoré fut pris de la fièvre chaude, eut un délire affreux, dut être saigné jusqu'à ce qu'il n'eût plus une goutte de sang dans les veines et, condamné par les médecins, resta, durant six mois, entre la vie et la mort.

Maître Baillif, ne pouvant se passer de premier clerc, dut à son grand regret lui donner un successeur.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

#### Maximes et Pensées.

On s'accoutume à un certain genre d'esprit comme à une certaine espèce de vin...; bientôt l'on n'en goûte plus d'autre.

Vous connaissez cette race abominable de gens qui vous disent : « Tiens, pourquoi ne riez-vous pas ? » après chacune de leurs assommantes plaisanteries; ils ne sauraient dire une bêtise sans vous en demander un reçu.

LOUIS DEBENT.



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »  
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, sigures, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestinaux, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhat, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynaut (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limités), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	
8 25 —		11 h. 12 matin.	
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —		9 10 soir.	
7 50 —	11 48 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 85 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 50 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 43 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1882.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	82 35			Comptoir d'escompte .....	1020	5		C. gén. Transatlantique .....	550	20	
3 % amortissable .....	82 30			Crédit de France .....	850			Canal de Suez .....	1950		50
3 % amortissable nouveau .....	84 50			Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1520		45	Société autrichienne .....	615		
4 1/2 % .....	111			Obligations foncières 1877 .....	344		1 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 % .....	113 50		10	Obligations communales 1878 .....	424	50	4 50	Est .....	374		
Obligations du Trésor .....	503		1	Obligat. foncières 1879 3 % .....	425			Midi .....	375		
Obligations du Trésor nouvelles .....	505			Soc. de Crédit ind. et comm. ....	730			Nord .....	382		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	235		4	Crédit mobilier .....	610	10		Orléans .....	380		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	510		4	Est .....	745		25	Ouest .....	370		
— 1865, 4 % .....	520		5	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1600		35	Paris-Lyon-Méditerranée .....	373		
— 1869, 3 % .....	396		5	Midi .....	1190		20	Paris (Grande-Ceinture) .....	376		
— 1871, 3 % .....	389		1 50	Nord .....	2000		25	Paris-Bourbonnais .....	373		
— 1875, 4 % .....	510		2 50	Orléans .....	1265		5	Canal de Suez .....	550		
— 1876, 4 % .....	510			Ouest .....	800						
Banque de France .....	5025		75	Compagnie parisienne du Gaz .....	1520		10				

Etude de M<sup>e</sup> AMANT, notaire à La Flèche.

Le dimanche 12 février 1882, à midi, M<sup>e</sup> AMANT, notaire à La Flèche, procédera, en son étude, à l'adjudication volontaire de la PROPRIÉTÉ d'AMBIÈRES, située commune et près le bourg de Bazouges, à quatre kilomètres de La Flèche, sur le bord de la ligne en construction du chemin de fer d'Angers à La Flèche, appartenant à M. Raoul d'Ambrières, en onze lots.

Le 1<sup>er</sup> lot, comprenant le château d'Ambrières avec chapelle, vastes servitudes, magnifique allée de 1,600 mètres de longueur, clos de vigne de plus de 9 hectares; le tout en un seul tenant et d'une contenance de 19 hectares 29 ares 40 centiares, sera mis en vente aux enchères publiques, sur la mise à prix de 115,000 francs.

La mise à prix totale des lots est de 148,000 francs, et l'entrée en jouissance est fixée au jour de l'adjudication.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches apposées, et, pour traiter, s'adresser: soit à M<sup>e</sup> MAENIER, avocat à Paris, avenue Victoria, n° 24; soit à M<sup>e</sup> AMANT, notaire à La Flèche, dépositaire des plans et titres de propriété. (66)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

**A VENDRE  
UN GRAND MAGASIN**

Avec cour, écurie et caves.  
A SAUMUR,  
Près la Gare d'Orléans.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (24)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 52.  
S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER. (26)

**UN JEUNE HOMME**, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 juin 1882,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

**A LOUER**  
**DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.  
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**AVIS.**

A partir de ce jour, le sieur JAMMERON, de Munet, comman de Distré, prévient les fournisseurs qu'il ne paiera pas les marchandises que pourrait acheter sa femme, PERRINE PARRÉ, demeurant à Bagneux.

**ON OFFRE** quelques actions, Raffineries Etienne et Cézart, de Nantes, au porteur, au prix de 510 fr., sans frais de courtage ni commission, cotées 600 fr. au journal le *Conseiller*.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANBUSE**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,  
Demandent deux apprentis pour les modes. (543)  
Conditions avantageuses.

**ON DEMANDE UN JEUNE HOMME** de 14 à 16 ans, sachant parfaitement écrire. Banque Nationale, 12, rue Beaurepaire. (50)

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

**INCONTINENCE D'URINE**  
**DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**UN HOMME MARIÉ**, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.  
S'adresser au bureau du journal.

**LE**  
**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

**ABONNEMENTS :**  
PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 4 f.  
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr.  
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

**PARIS :**  
10 centimes le numéro.  
**DÉPARTEMENTS :**  
14 centimes le numéro.  
QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE  
Le volume broché, Paris, 3 fr.  
Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Morel, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Parait actuellement :  
**Le Cadavre de l'Oseraie**, Grand roman, par Octave FÉRÉ.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).**

**A. RIVAUD** Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, GREYASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.  
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.  
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**  
PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 4 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLYAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Dixième Année *Journal Financier* 52 N° par An  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES  
**FRANCS PAR ANNÉE**  
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.  
Chaque abonné reçoit gratuitement :  
**Le Bulletin Authentique**  
**DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS**  
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.  
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillibout, PARIS.  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES**

Sont complètement guéris par la  
**Quate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Pattison.**

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.